

[Retour à l'article](#)

[Imprimer](#)



Adresse de l'article <http://www.lagazettedescommunes.com/416556/le-senat-vote-en-faveur-de-contrats-quinquennaux-pour-les-territoires-ruraux/>

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Sénat vote en faveur de contrats quinquennaux pour les territoires ruraux

France | Publié le 30/10/2015

Une proposition de loi pour créer des contrats territoriaux de développement rural, à l'image des contrats de ville en zone urbaine, a été votée à la Chambre Haute. Mais le gouvernement apprécie peu l'initiative, qu'il considère « lourde et complexe ».



^[1]Présentée fin mai par l'ancien sénateur du Cantal

Pierre Jarlier (UDI), le Sénat a voté jeudi 22 octobre la proposition de loi ^[2] visant à instaurer des contrats territoriaux de développement rural, inspirés des contrats de ville.

« Il s'agirait de dispositifs quinquennaux, à l'image des contrats de plan Etat-régions, mais à l'échelle d'un territoire rural, afin d'accompagner une dynamique territoriale et pas simplement de financer telle ou telle réalisation, comme c'est le cas aujourd'hui », explique le sénateur Bernard Delcros (app. UDI), qui a remplacé Pierre Jarlier, dont l'élection a été invalide début juin par le Conseil constitutionnel.

Rien pour les PETR

« Pour tenter de réduire les inégalités en secteur urbain, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a profondément rénové la politique en faveur des quartiers urbains sensibles et défavorisés. Si cette loi modernise la politique de la ville, les territoires ruraux restent les grands oubliés de cette modernisation. Or, il existe aussi aujourd'hui un risque réel d'affaiblissement de la cohésion sociale en secteur rural, dû à une aggravation des inégalités territoriales », souligne l'exposé des motifs du texte, voté grâce aux voix des sénateurs centristes et de droite.

Aucun dispositif de contractualisation avec l'Etat n'existe pour les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), instaurés par la loi Maptam, en janvier 2014, martèle la proposition sénatoriale.

« Ce dispositif pourrait permettre aux PETR, ou à plusieurs intercommunalités, à l'échelle d'un SCOT, par exemple, de s'engager avec l'Etat, comme ils peuvent le faire avec les départements, les régions ou l'Europe, affirme Bernard Delcros, également président de la communauté de communes du Pays de Murat (Cantal). Des critères de fragilité doivent nous permettre de cerner ces territoires : la densité de population et la faiblesse de revenus par habitant. »

A lire aussi 500 millions et 21 mesures pour les territoires ruraux ^[3]

Fin de non recevoir